

A nos abonnés

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): - **(1975)**

Heft 333

PDF erstellt am: **11.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

Pas confiance malgré les banques

Toute l'affaire des cartes de crédit ayant un fort relent de crédit à la consommation qui ne veut pas dire son nom, les banques n'ont pas manqué de s'y intéresser : elles ont lancé leurs propres cartes (Bankamericard aux USA, Chargex au Canada, Barclaycard au Royaume-Uni, Carte bleue en France), ou sont devenues les partenaires des sociétés émettrices. C'est ainsi qu'en Suisse, l'UBS a patronné le lancement de la carte du Diner's Club en novembre 1967, tandis que les quatre autres grandes banques s'associaient pour lancer moins d'un an plus tard la carte American Express.

Malgré ces cautions dignes de confiance, les Suisses ont bien résisté et ne pratiquent guère la carte de crédit — pas davantage d'ailleurs que le chèque bancaire. Ils restent fidèles au service des chèques postaux, effectivement d'une extrême fiabilité. Avec leur image de temples de la finance et de lieux de rendez-vous feutrés pour nantis et autres planqués, les banques n'ont pas réussi à attirer le grand public ; la coûteuse prolifération des succursales n'y a rien fait, parce que la cause est plus profonde : les Helvètes aiment manipuler de l'argent, mais en bons billets De La Rue London fecit, et non pas sous la forme de substituts de papiers oblongs ou de cartes plastifiées (pourtant indestructibles). D'où les files aux guichets des PTT en fin de mois, et les ambiances de cathédrales désertes dans les temples de la finance.

D'où aussi l'échec relatif des cartes de crédit en Suisse : 23 000 porteurs de cartes Diner's Club, moins de 10 000 titulaires de cartes American Express, quelques centaines d'affiliés à d'autres compagnies, c'est en fait peu pour un pays « riche et avancé » comme le nôtre. D'où les efforts des sociétés émettant des cartes spécialisées, principalement des grands magasins. Là donc où l'euphorie inflationniste n'a pas réussi, la relance devient pour les promoteurs une occasion à saisir. C'est-à-dire, pour nous, une occasion à laisser sereinement passer.

P.S. Si vous recevez une proposition-questionnaire pour une « grande » carte, vous pouvez vous féliciter d'avoir un bon renom bancaire, ou une profession qui vous a bien situé aux yeux du responsable d'un fichier d'adresses classées. Bien entendu, ne pas donner suite.

Si vous recevez une carte non sollicitée, par exemple d'un grand magasin auquel vous avez donné une fois votre adresse pour une livraison de meubles ou une commande spéciale, jetez (pas n'importe où bien sûr) la carte en question, ou renvoyez-la sous pli recommandé à la direction de la société émettrice, en lui écrivant clairement votre sentiment sur le « dynamisme » douteux de ses méthodes de prospection (avec copie à la Fédération romande des consommatrices, Genève, pour faire bon poids).

LA SEMAINE DANS LES KIOSQUES ALÉMANIQUES

Programme urgent : la gauche au pilori

La presse économique non quotidienne a aussi commenté le programme conjoncturel urgent de l'Union syndicale suisse et du Parti socialiste suisse. La « Schweizerische Handelszeitung » (40) reproche aux auteurs d'avoir oublié les exigences d'une politique de stabilité. De l'avis de la plus ancienne revue économique suisse, ce programme marque un pas en direction du capitalisme d'Etat dans la proposition d'une société de participation (qui investirait du capital de risque en vue de favoriser des adaptations structurelles et qui pourrait cautionner les entreprises ayant des difficultés de trésorerie). La revue conclut que des interventions vigoureuses pour assurer l'emploi ne peuvent pas être réalisées sans augmentation des impôts. Et pour terminer, une phrase qui se veut spirituelle : « Il faudra payer « comme que comme » — mais précisément, seulement après les élections ». A-t-on oublié la proposition, sous chiffre 10, d'accé-

lérer la réforme fiscale et de lutter avec efficacité contre la fraude fiscale ?

— Dans « Finanz und Wirtschaft » (77), le titre du commentaire donne le ton : « L'illogisme du Parti socialiste ». Une partie du programme est considérée de manière positive, mais l'illogisme est relevé à propos de la proposition d'introduire, progressivement, la semaine de travail de 40 heures : « La confiance dans le programme socialiste est fortement ébranlée par une telle proposition. Que faut-il penser de mesures qui aboutiront à l'opposé du but désigné par le programme ? ». — Dans une édition largement diffusée, « Aareboge », feuille locale bernoise des organisations progressistes (POCH) publie une statistique de 1973 du concordat des caisses maladies. Les revenus nets des médecins pratiquant à plein temps se montaient en moyenne à 216 000 francs cette année pour les généralistes (608 000 francs pour les « vedettes »), à 228 000 francs pour les spécialistes en médecine interne générale (552 000 francs pour les « vedettes »), 269 000 francs pour les cardiologues, les spécialistes de l'estomac et des intestins (478 000 francs pour les « vedettes »), et 255 000 francs pour les gynécologues (695 000 francs pour les « vedettes »). Des statistiques qui sont un appel à la transparence fiscale...

A NOS ABONNÉS

Le nouveau conseil d'administration de la SA Domaine Public est au travail depuis le début de l'année. Jusqu'ici, nous n'avons pas publié la répartition des tâches et des fonctions telle que l'ont voulue les honorables membres de ce cénacle qui porte notre hebdomadaire en étroite collaboration avec l'assemblée du journal libre (actionnaire majoritaire de la SA, formée des fondateurs de DP et des collaborateurs réguliers du journal) et le comité de rédaction (ouvert à tous les auteurs d'articles et aux représentants des groupes de travail cantonaux, se réunissant toutes les semaines, compétent pour toutes les questions rédactionnelles) ; voici donc — mieux vaut tard que jamais — la liste en question : Présidence : Serge Maret ; vice-présidence : Ruth Dreifuss ; responsable de l'administration : Gabrielle Antille ; secrétaire : Yvette Jaggi ; procès-verbaux : Willy Schüpbach ; membres : Jean-Pierre Bossy, Jean-Pierre Ghelfi, Marx Lévy, Victor Ruffey et Gil Stauffer.